



# Dispositif "ALERTE COMMERCES - ENTREPRISES"

## Historique

Mis en œuvre au profit des commerçants dans le département du Jura en 2010, ce dispositif intéresse rapidement la préfecture de la Haute-Saône qui souhaite toutefois l'étendre aux entreprises. Différentes réunions de sensibilisation aux risques délictuels et de promotion du dispositif sont organisées durant les mois de novembre 2010 à janvier 2011 à VESOUL, LURE, HERICOURT, LUXEUIL et GRAY. Signature du protocole le 25 janvier 2011 : Monsieur le Préfet, Eric FREYSSELINARD et les responsables des 4 chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre d'Agriculture (CA) et Union Départementale des Commerçants, Industriels et Artisans (UDCIA).



Mise en place opérationnelle le 3 février 2011.  
1ère alerte SMS le jour même à 17h51 au profit des 123 premiers adhérents :

« ALERTE SMS70 à 17H30 à LURE - Tentative de vol par 3 individus au Leclerc - PEUGEOT 406 grise nmr 9576 ZF 68 - Direction fuite ignorée »

## Types d'adhérents (329 au 31 décembre 2011)

2 groupes ont été constitués: commerces et entreprises. Chacun des groupes comporte des catégories correspondant à la « sensibilité » du commerce ou de l'entreprise:

Groupe commerces = 279		Groupe entreprises = 42	
commerces divers = 225	pharmacies = 06	engins agricoles = 01	garagistes = 16
bijouteries = 07	grande-distribution = 05	ferrailleurs = 01	outillage = 24
boulangeries-pâtisseries = 25	tabac-presse = 11		
Remarque : Certains services de l'Etat sont systématiquement destinataires des SMS			

## Modalités d'envoi d'un SMS

Chaque adhérent devient signataire de la « charte de l'entreprise citoyenne ». S'il est victime d'un fait délictuel énoncé dans l'article 6 (\*) du protocole, il appelle rapidement (délai maximum fixé à 1 heure) les services de gendarmerie ou de police. Le CORG (Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie), qui est le point unique de diffusion, envoie un message court (160 caractères maximum) sur l'interface de l'opérateur internet « 123.sms » pour diffuser l'alerte à l'ensemble des adhérents sur leurs téléphones portables, de jour comme de nuit.

Au regard de l'article 11, les services de gendarmerie ou de police peuvent aussi diffuser des messages d'alerte dès qu'ils ont connaissance d'un fait qui pourrait se réitérer dans l'espace ou dans le temps.

Les SMS peuvent être envoyés à l'ensemble des adhérents ou à un seul des 2 groupes, en fonction de la menace.

La cotisation annuelle est fixée à 10 euros pour 2012.

(\*) Article 6 définissant les faits motivant une alerte SMS :  
pour les commerces :

En cas de vols à main armée ou avec violence, aux vols à l'étalage commis en bande et aux escroqueries (par faux moyens de paiement, à la fausse qualité, au « rendez-moi »)

pour les entreprises :

En cas de vols avec effraction, vols avec violence, vols à main armée ou avec séquestration.

## Nombre de SMS envoyés depuis le lancement du dispositif

Sur un crédit initial de 10 000 SMS, 8945 ont été envoyés en 2011, ce qui correspond à 37 alertes.

Pour l'affaire des faux billets de CHAMPAGNEY (voir encadré ci-contre), il s'agissait de la 30ème alerte.

Le SMS diffusé a été le suivant :

« ALERTE SMS-CHAMPAGNEY femme effectue paiement avec faux billets de 20 euros circule à bord BMW grise immat AV 463 FX conduite par homme. AVISER 17 si témoin »

**Faux billets** Mère et fille écumaient la Haute-Saône avec de fausses coupures de 20 €

**Stoppées à coups de SMS**

Vesoul. C'est la queue de la comète qui a léché les contours du département de la Haute-Saône, mardi après-midi. Le trafic de faux billets dont est saisi Paris est beaucoup plus vaste. Il porte sur une enveloppe de 285 000 faux billets de 20 €, dont les premiers ont été signalés dans le Centre.

Mardi, c'est à Champagny que deux femmes, âgées de 39 et 22 ans, tentent d'effectuer de menus achats dans un commerce. La coupure de 20 €, qui ne sert qu'à se faire remettre de la vraie monnaie, est de belle facture. L'imprimante utilisée est de type laser mais le papier n'est pas à la hauteur des vraies coupures. Le commerçant sort donc et relève le numéro de la plaque minéralogique de la BMW qu'empruntent les deux femmes. Et en donne un signalé précis aux gendarmes de la communauté de brigades de Champagny à 15 h 55.

**Interpellées quarante minutes après**

Aussitôt, l'officier de permanence du groupement de la Haute-Saône est averti et donne son aval au déclenchement de l'alerte SMS. Il est 15 h 58. Le dispositif validé depuis février dernier répertorie 325 adhérents, commerces et entreprises. C'est la trentième alerte utilisée cette année (N.D.L.R : la 31<sup>e</sup> a été utilisée mercredi dans le cadre du braquage de la bijouterie d'Héricourt). Melisey, Ronchamp, puis Lure, c'est dans la cité du sapeur que les deux femmes sont interpellées quarante minutes après leur signalement. Il est 16 h 35.

Placées en garde à vue, après avoir abusé six commerçants, trois à Héricourt, deux à Melisey et un à Ronchamp, les deux femmes, qui résident en Seine-et-Marne, déclarent avoir acheté les coupures à 10 € l'unité. Cent seize billets sont retrouvés dans l'habitacle de leur BMW. Dans le même temps, une perquisition est opérée dans leur logement de Seine-et-Marne et ne donne rien.

Hier, quarante-huit heures après les faits, les autorités judiciaires ont donc décidé la remise en liberté des deux utilisatrices de fausse monnaie. Pour cette mise en circulation, elles seront poursuivies en correctionnelle le 19 janvier prochain au tribunal de Vesoul.

W. K.

Pour tout contact, complément d'information, adhésion :

Aurélien MARTIN - Chargée de Mission UDCIA

E-mail : a.martin@haute-saone.cci.fr - Tél. : 03 84 96 71 29 - Fax : 03 84 76 76 60

